

**REPONSE DE MADAME VANINA PIERI  
PRESIDENTE DE L'ATC**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR  
MONSIEUR JEAN-CHARLES ORSUCCI  
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »**

**OBJET : Cercle des Grandes Maisons Corses**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie tout d'abord pour votre question qui me permet de dresser un état des lieux rapide des 16 premiers mois de ma Présidence à l'Agence du Tourisme de la Corse.

Dès mon arrivée à l'ATC, j'ai eu l'occasion de nouer de précieux contacts avec l'ensemble des professionnels du tourisme et notamment le Cercle des Grandes Maisons Corses.

Ces échanges, extrêmement constructifs, ont été l'occasion de mener une véritable réflexion en termes de bilan, de constats, de propositions et de perspectives.

Fort heureusement, nous n'avons pas attendu la parution de l'article de presse faisant état du rapport proposé par le Cercle des Grandes Maisons pour œuvrer et entamer un véritable programme d'actions dans le domaine du social et de la fiscalité.

Il ne vous aura pas échappé que nous avons très récemment signé une convention avec Atout France, fruit d'une collaboration établie depuis plusieurs mois, constituant un pilier pour l'ouverture de la Corse sur le monde.

Nous entendons notamment consolider et développer des actions stratégiques visant à accroître la compétitivité et la qualité des entreprises du secteur dans une démarche de développement durable des territoires, de valorisation des espaces et de création d'emplois.

Soyez rassuré, Monsieur le Conseiller, nos actions intégreront un volet sur la fiscalité et un volet sur le social lié à l'annualisation des emplois, l'adaptation des formations et l'amélioration des conditions de logement des saisonniers.

Avec le Président du Conseil Exécutif et le Président de la Commission des Compétences Législatives, nous avons rencontré au mois de mai dernier les représentants du cercle, afin de mobiliser une véritable ingénierie au service des professionnels du Tourisme.

A ce titre, le Président du Conseil Exécutif s'est engagé à rencontrer dans les prochaines semaines F. BAROUIN, Ministre des Finances afin d'obtenir des réponses sur le maintien du crédit d'impôt pour les professionnels du Tourisme.

Vous m'interrogez également sur le maintien des aides à l'emploi ainsi que sur la création d'un CDI saisonnier spécifique à la Corse.

En ce sens, je viens d'être rendue destinataire du rapport intermédiaire du CNRS et de l'Université de Corse portant sur les impacts économiques et sociaux de la saisonnalité en Corse.

Le rendu définitif qui comprend une enquête « entreprises » et une enquête « saisonniers » sera disponible en octobre prochain. L'ensemble des acteurs de la saisonnalité a été auditionné et le profil du saisonnier dans ses composantes économiques, sociales et humaines sera dressé en cette occasion.

Par ailleurs, je vous informe qu'un programme expérimental verra le jour à la rentrée qui permettra, au terme de 3 ans, d'aboutir à un contrat aidé spécifique tourisme. Il sera proposé à l'Assemblée de Corse d'utiliser le droit à l'expérimentation pour faire de ce contrat une première sur le territoire national.

Par ailleurs, le règlement d'aide spécifique au Tourisme (Corse Emploi Tourisme) visera notamment à soutenir l'ensemble des entreprises corses dans leurs efforts de recrutement afin de favoriser la création d'emplois nouveaux et pérennes.

Ces mesures s'articulent avec le dispositif CORSEMPLOI 2 mis en place avec l'ADEC dans un souci de cohérence des réglementations. C'est pourquoi, afin de pallier toutes carences, les deux dispositifs pourront prendre en charge un emploi si celui-ci n'est pas référencé dans l'un ou l'autre règlement.

Je rejoins votre préoccupation quant à la nécessité d'ouvrir le chantier relatif à la création d'une école dédiée aux métiers de l'hôtellerie.

J'ai interpellé à ce sujet le Ministre du Tourisme lors de sa visite du 21 juillet dernier qui a acté le principe d'une table ronde sur ce sujet. Ce projet ambitieux doit se concevoir dans une stratégie euro-méditerranéenne capable de favoriser les échanges de savoir-faire et d'expériences sur le besoin pour la Corse d'une telle création.

Nous travaillons de concert avec ma collègue Emmanuelle de Gentili pour mesurer l'opportunité et les orientations stratégiques d'un tel projet.

Ce doit être d'abord une école privée, portée par des professionnels de haut niveau, labellisée par des grands noms et adossée à l'Université ; c'est-à-dire dont le cursus débouche sur un diplôme universitaire. Ainsi nous parviendrons à faire le lien entre les besoins de l'économie touristique et l'Université grâce à la carte des formations de la CTC.

Permettez-moi toutefois de vous alerter, Monsieur le Conseiller, sur le fait qu'il me semble prématuré de se prononcer d'ores et déjà sur l'implantation future de l'école hôtelière.

Il nous faut avant tout définir un projet cohérent, rationnel, tenant compte des contraintes d'espace et d'accessibilité nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pour ce qui concerne les pratiques para-commerciales auxquelles vous faites allusion, sachez que nous nous en préoccupons. Nous avons d'ailleurs alerté le Ministre sur ce sujet afin qu'il puisse mobiliser les services de l'Etat pour le plein exercice de leur autorité de contrôle.

L'ATC continuera à mener une politique active pour la structuration d'une offre de qualité, en adéquation avec les attentes des touristes.

Enfin, vous attirez mon attention sur l'opportunité de mobilisation du secteur bancaire. Ne nous trompons pas de priorité. Il nous faut avant tout travailler à professionnaliser le secteur touristique et inciter à l'émergence de projets de qualité.

Faisons la démonstration d'une économie touristique structurée et compétitive et ce sont les banques qui viendront alors à nous. L'ATC répondra présente aux côtés des professionnels dans son rôle d'ingénierie.

Vous auriez pu également évoquer, Monsieur le Conseiller, l'importance d'une politique de transport touristique et l'action que nous devons avoir auprès de la compagnie Air France pour mailler le monde à la destination Corse. C'est ce à quoi nous nous employons depuis des mois et le contrat de destination annoncé par le Ministre du Tourisme lors de sa visite du 21 juillet dernier et sur lequel nous travaillons avec Air France et Air Corsica en est l'illustration

L'ATC est au service du développement touristique de l'ensemble de l'offre, et nous travaillons pour un tourisme de qualité.

Soyez assuré, Monsieur le Conseiller, de ma détermination et de celle du Président du Conseil Exécutif à prendre en compte l'ensemble des chantiers de l'activité touristique. Dans cette optique, un plan sera présenté à la rentrée à l'Assemblée de Corse, il fixera les chantiers prioritaires de la mandature ainsi que les délais de réalisation.

Je vous remercie.